

HÔTEL DES VENTES DE VALENCE

352, rue Faventines - 26000 VALENCE

Tél : 04 75 56 58 27 - Fax : 04 75 55 26 61

David MONTEILLET

Commissaire-priseur judiciaire

judiciaire@encheres-valence.com

DRÔME ENCHERES VALENCE

Société de Ventes Volontaires N° 2002-266

info@encheres-valence.com

CAHIER DES CHARGES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES DU FONDS DE COMMERCE

De la SASU L'INSTANT PRESSE

12, Place Chateauras

26220 DIEULEFIT

Vente aux enchères publiques du 21 octobre 2026 à 10h30.

Conformément à l'ordonnance du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère
en date du 7 juillet 2026 demandant la vente aux enchères publiques

VALEUR DES ACTIFS MOBILIERS CORPORELS

en date du 4 mai 2026.

6 565 € / 1 645 €

MISE A PRIX DES ACTIFS MOBILIERS

CORPORELS & INCORPORELS

(fonds de commerce inclus) :

15 000 €

**Avec possibilité de baisse
du quart**

CONDITIONS DE VENTE DU FONDS DE COMMERCE DE LA SASU L'INSTANT PRESSE

La vente a lieu au comptant. L'adjudicataire paiera en sus des enchères les frais de 14.28 %. Le transfert de propriété n'interviendra qu'après paiement complet du prix. La vente ne concerne que le fonds de commerce et les actifs mobiliers mentionnés dans l'inventaire annexé en conformité avec le contrat de bail (cf document joint) commençant à courir à compter du 1^{er} octobre 2018 pour se terminer le 30 septembre 2027. Le commissaire-priseur ne saurait être tenu pour responsable des modifications apportées au contrat de bail dont il n'aurait pas été informé. L'adjudicataire est réputé avoir pris connaissance de cette disposition.

L'adjudicataire devra prendre le fonds de commerce mis en vente dans l'état où il se trouve le jour de l'adjudication, sans pouvoir exercer aucun recours contre le liquidateur.

L'adjudicataire a pris connaissance que les salariés licenciés pourront demander leur réintégration pour un poste équivalent et à qualification équivalente.

Une fois l'adjudication prononcée, la vente devient définitive, sans possibilité de rétractation

L'adjudicataire est réputé avoir pris connaissance du fait qu'il fera son affaire personnelle du renouvellement des baux et des prétentions des bailleurs. L'adjudicataire sera tenu d'exercer toutes les charges et conditions des baux. Il devra également s'acquitter, à compter du jour de l'adjudication, des contributions, taxes, redevances auxquelles l'exploitation du fonds pourra donner lieu ; satisfaire à toutes les charges s'agissant de l'eau, de l'électricité, du gaz et de tous services publics ; exécuter en lieu et place du débiteur toutes les polices d'assurance souscrites ; le tout de manière que le liquidateur ne soit jamais inquiété ou recherché à ce sujet. L'adjudicataire a pris connaissance que le personnel a été licencié mais qu'il devra s'engager en application de l'article 1233-45 du code de travail à respecter la priorité de réembauche dont pourrait se prévaloir chaque salarié durant l'année qui suit la fin de leur préavis et concernant les postes compatibles avec leur qualification ainsi que celle qu'il pourrait avoir acquise après leur licenciement. L'adjudicataire est réputé avoir pris connaissance que la pergola située à l'extérieur ne fait pas partie de la vente du fonds de commerce et devra être démontée une fois l'adjudication prononcée. Il est indiqué que Me Alexandre BANC est dans l'impossibilité de communiquer un bilan ou compte de résultats. Que les seuls chiffres fournis ne sont indiqués qu'au titre de simples renseignements sous les plus expresses réserves et sans que Me Alexandre BANC soit en mesure d'en garantir l'exactitude et la sincérité.

Le maire dispose d'un délai de trente jours à compter de l'adjudication pour notifier, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par voie électronique sa décision de se substituer à l'adjudicataire. La substitution de la commune à l'adjudicataire ne peut intervenir qu'au prix et aux conditions de la dernière enchère ou de la surenchère.

La vente se déroulera de la façon suivante : vente en un lot unique des actifs mobiliers corporels et incorporels sur la mise à prix de 15 000 € avec faculté de baisse du quart.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE

SELARL SBCMJ agissant par Maître
Alexandre BANC
Immeuble le Victorien
19 Avenue Victor Hugo
Cs 40308
26003 VALENCE

V/REF :

Affaire : 2026JC01085 / 2026RJ0063
La société L'INSTANT PRESSE

Objet : demande d'autorisation de vente aux enchères ou de gré à gré (meuble)

Demandeur SELARL SBCMJ agissant par Maître Alexandre BANC
Défendeur La société L'INSTANT PRESSE

Lettre simple

Romans sur Isère, le 11 septembre 2026

COMMUNICATION D'ORDONNANCE

Maître,

Nous vous prions de trouver, ci-jointe, une ordonnance du juge-commissaire du 07/07/2026 concernant l'affaire ci-dessus référencée.

Vous pouvez exercer un recours à l'encontre de cette ordonnance, dans le délai de DIX JOURS* à compter de la réception de la présente communication, auprès du greffe de la Cour d'Appel de GRENOBLE, obligatoirement par l'intermédiaire d'un avocat exerçant dans le ressort de cette cour d'appel.

Veuillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

Le greffier.



En application de l'article 680 du code de procédure civile, je vous indique que l'auteur d'un recours abusif ou dilatoire peut être condamné à une amende civile et au paiement de dommages et intérêts à l'autre partie (article 32-1 du code de procédure civile).

*Article 643 du code de procédure civile : pour la personne demeurant à l'étranger, le délai de recours est augmenté de deux mois ; pour la personne demeurant dans un département ou une collectivité d'outre mer, en Nouvelle-Calédonie et dans les Terres australes et antarctiques françaises, le délai est augmenté d'un mois.

Liquidation Judiciaire de :
L'INSTANT PRESSE
Juge-Commissaire :
Monsieur Benoit GAUTHIER

**REQUETE EN AUTORISATION DE VENTE AUX
ENCHERES PUBLIQUES D'UN FONDS DE COMMERCE**
(Articles L 642-19-1, R 642-37-2 et R 642-37-3 du Code de commerce)

Remis à l'accueil le

30 JUIN 2026

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS-SUR-ISERE

Monsieur-Commissaire,

La SOUSSIGNEE,

SELARL SBCMJ, 19 Avenue Victor Hugo, Immeuble Le Victorien, 26000 VALENCE, prise en la
personne de Me Alexandre BANC,

Agissant en qualité de Liquidateur Judiciaire de :

La SASI L'INSTANT PRESSE, 12 PLACE CHATEAURAS, 26220 DIEULEFIT

Fonction à laquelle elle a été désignée suivant jugement du Tribunal de Commerce de ROMANS
en date du 14 avril 2026,

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER

- QU'** il dépend de la liquidation judiciaire un fonds de commerce de presse situé 13 Place Chateauras, 26220 DIEULEFIT,
- QUE** conformément aux dispositions des articles L642-22 et R642-40 du Code de Commerce, une publicité a été faite en ligne le sur le site www.actify.fr, la date limite des offres est fixée au 04/06/2026,
- QU'** aucune offre n'a été réceptionnée dans ce délai,
- QUE** dans l'intérêt des créanciers et en application de l'article L642-19 du code de commerce, il convient de procéder à la vente aux enchères publiques des éléments corporels et incorporels du fonds de commerce précité,
- QUE** la mise à prix proposée est de 20.000 € s'appliquant pour 5.000 € aux éléments incorporels et pour 15.000 € aux éléments corporels),
- QU'** à défaut d'enchères à la valeur de mise à prix, il sera possible d'effectuer une baisse d'un quart,
- QU'** à défaut total d'enchères pour le fonds de commerce; l'officier ministériel qui sera désigné pour procéder à cette vente aux enchères publiques, pourra alors procéder à la vente des éléments isolés constituant le fonds de commerce,
- QUE** l'officier ministériel qui sera désigné devra s'assurer du droit de préemption concernant les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux, prévu par les nouveaux articles L214-1 à L214-3 du Code de l'urbanisme (art 58-I, Loi N°2005-882 du 2 août 2005- JO 3/8/2005, P.12.639).
- QU'** il devra établir un cahier des charges relatif à la vente aux enchères du fonds de commerce précité,
- QUE** l'officier ministériel qui sera désigné devra s'assurer que le débiteur, le propriétaire des murs (Monsieur Dominique DESGRANGES, Place Chateauras, 26220 DIEULEFIT) seront avisés de la date de la vente aux enchères par acte extra-judiciaire, et que les créanciers bénéficiant d'une inscription de nantissement sur le fonds de commerce seront sommés également par acte extra-judiciaire d'avoir à assister à la vente du fonds de commerce précité,

C'EST POURQUOI L'EXPOSANT REQUIERT QU'IL VOUS PLAISE, Monsieur Benoit GAUTHIER, Juge-Commissaire,

Vu la requête qui précède et les motifs exposés,

Vu les articles L 642-19-1, R 642-37-2 et R 642-37-3 du Code de Commerce,

Après avoir entendu ou dûment appelé la débitrice, et après avoir recueilli les observations des éventuels contrôleurs,

BIEN VOULOIR

l'autoriser à vendre le fonds de commerce aux enchères publiques,

fixer la mise à prix à 20.000 € s'appliquant pour 5.000 € aux éléments incorporels et pour 15.000 € aux éléments corporels),

dire qu'à défaut d'enchères à la valeur de mise à prix, il sera possible d'effectuer une baisse d'un quart,

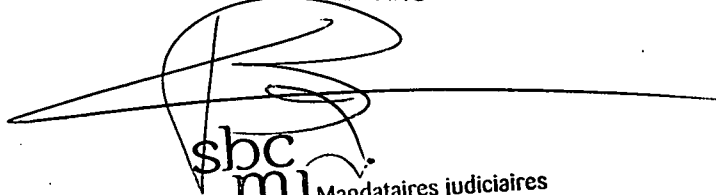
dire qu'à défaut d'enchères pour le fonds de commerce, , l'officier ministériel qui sera désigné pour procéder à cette vente aux enchères publiques, pourra alors procéder à la vente des éléments isolés constituant le fonds de commerce,

Commettre tel officier ministériel de votre choix pour y procéder.

DIRE que conformément aux dispositions de l'article R642-38 du code de commerce, les formalités et frais de radiation des inscriptions sont à la charge du cessionnaire,

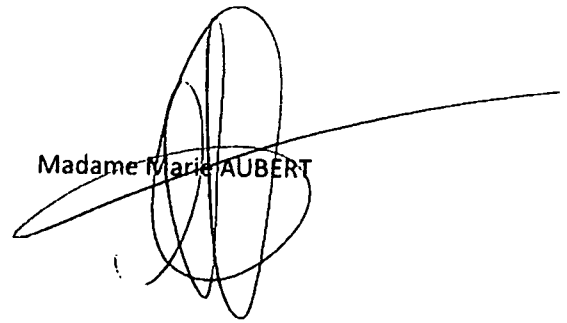
PRESENTEE à ROMANS-SUR-ISERE
LE 17 juin 2026

Maître Alexandre BANC



sbc
mj Mandataires judiciaires
19 Ave V. Hugo - Le Victorien
CS 40308 - 26003 VALENCE Cdx

Madame Marie AUBERT



ORDONNANCE

NOUS, Monsieur GAUTHIER Benoit, Juge-Commissaire de la liquidation judiciaire de la SASU L'INSTANT PRESSE,
Assisté du Greffe du Tribunal de Commerce de ROMANS-SUR-ISERE,

Vu la requête qui précède et les motifs exposés,
Vu les articles L 642-19-1, R 642-37-2 et R 642-37-3 du Code de Commerce,
Vu l'accord de la débitrice matérialisé par mention écrite en pied de requête du Liquidateur Judiciaire,

AUTORISONS La SELARL SBCMJ à faire procéder à la vente aux enchères publiques du fonds de commerce dépendant de la liquidation judiciaire de l'entreprise L'INSTANT PRESSE Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé,

FIXONS la mise à prix à 20.000 € s'appliquant pour 5.000 € aux éléments incorporels et pour 15.000 € aux éléments corporels,

DISONS qu'à défaut d'enchères à la valeur de mise à prix, il sera possible d'effectuer une baisse d'un quart,

DISONS qu'à défaut d'enchères pour le fonds de commerce, l'officier ministériel qui sera désigné pour procéder à cette vente aux enchères publiques, pourra alors procéder à la vente des éléments isolés constituant le fonds de commerce,

COMMETTONS la SELAS D. MONTEILLET, 352 RUE FAVENTINES, 26000 VALENCE, pour y procéder,

DISONS l'officier ministériel désigné, devra s'assurer du droit de préemption concernant les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux, prévu par les nouveaux articles L214-1 à L214-3 du Code de l'urbanisme (art 58-I, Loi N°2005-882 du 2 août 2005- JO 3/8/2005, P.12.639).

DISONS que l'officier ministériel désigné établir un cahier des charges relatif à la vente aux enchères du fonds de commerce précité,

DISONS que l'officier ministériel désigné devra s'assurer que le débiteur, le propriétaire des murs (Monsieur Dominique DESGRANGES, Place Chateauras, 26220 DIEULEFIT), seront avisés de la date de la vente aux enchères par acte extra-judiciaire, et que les créanciers bénéficiant d'une inscription de nantissement sur le fonds de commerce seront sommés également par acte extra-judiciaire d'avoir à assister à la vente du fonds de commerce précité,

DISONS que conformément aux dispositions de l'article R642-38 du code de commerce, les formalités et frais de radiation des inscriptions sont à la charge du cessionnaire,

DISONS que cette ordonnance sera notifiée par le Greffe en lettre recommandée avec AR
-à la débitrice, Madame Marie AUBERT, 12 place châteauras, 26220 DIEULEFIT
-et au Liquidateur Judiciaire la SELARL SBCMJ

RENDUE LE 07 juillet 2026

Le Greffe Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Romans-Sur-Isère

Le Juge-commissaire

15 JUIL. 2026

Pour la SELARL GTC 26,
Liquidateur Judiciaire,
Commissaire-Greffier



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

à jour au 18 février 2026

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	919 681 700 R.C.S. Romans
<i>Date d'immatriculation</i>	27/09/2022
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	L'INSTANT PRESSE
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	1 000,00 Euros
<i>Numéro d'identification Européen - EUID</i>	FR2602.919681700
<i>Adresse du siège</i>	12 Place Chateauras 26220 Dieulefit
<i>Activités principales</i>	L'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de vente de presse, de jeux de grattage et tirage ainsi que de bimbelerie.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 27/09/2121
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

<i>Nom, prénoms</i>	AUBERT Marie Odile Jeannine
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 20/11/1972 à Montélimar (26)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	12 Place Chateauras 26220 Dieulefit

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	12 Place Chateauras 26220 Dieulefit
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Acquisition et exploitation de tous fonds de commerce de vente de presse
<i>Date de commencement d'activité</i>	07/10/2022
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Achat
<i>Précédent exploitant</i>	
<i>Dénomination</i>	DIEULEFITOISE DE PRESSE
<i>Adresse</i>	13 Place Chateauras 26220 Dieulefit
<i>Numéro unique d'identification</i>	344 321 005
<i>Nom du journal d'annonces légales</i>	L'Agriculture Drômoise
<i>Date de parution</i>	12/01/2023
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

MENTIONS DES DECISIONS INTERVENUES DANS DES PROCEDURES DE SAUVEGARDE, DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE, DE LIQUIDATION JUDICIAIRE, DE REGLEMENT JUDICIAIRE OU DE LIQUIDATION DES BIENS

- Mention n° F26/003692 du 12/02/2026	Jugement du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère en date du 12/02/2026 ouvrant la procédure de redressement judiciaire.
---------------------------------------	---

Greffes du Tribunal de Commerce de Romans

13 Rue Capitaine Bozambo
26100 ROMANS-SUR-ISERE

N° de gestion 2022B01774

Mandataire judiciaire : SELARL SBCMJ agissant par Maître Alexandre
BANC immeuble le victorien 19 avenue Victor Hugo Cs 40308 26003
Valence. Date de cessation des paiements : 09/02/2026

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



Etat certifié d'inscription(s)

Du chef de : **L'INSTANT PRESSE**

Adresse : **12 Place Chateauras 26220 DIEULEFIT**

N° unique d'identification : **919681700**

Pour état conforme au registre tenu au greffe du tribunal de commerce de Romans sur Isère
Ainsi dénommé(e), qualifié(e), domicilié(e) et orthographié(e), et non autrement.

État des inscriptions de nantissements (conventionnels et judiciaires) du fonds de commerce

Articles L. 142-3 et R. 521-2, 4° du code de commerce

Inscription n°2022N000534 prise le 05/12/2022

En vertu : Acte sous seing privé en date du 15/11/2022.

Au profit de : CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES , 17-15- Rue Paul Claudel
38041 GRENOBLE

Election de domicile du créancier : En son agence. 7 Rue Malautière 26220 DIEULEFIT

Contre : Société par actions simplifiée L'INSTANT PRESSE, 12 Place Chateauras 26220 DIEULEFIT

N° unique d'identification : 919681700. RCS (Ville) : Romans

Existence d'autres dispositions particulières entre les parties : Non

Description : Un fonds de commerce de vente de presse, papeterie, librairie et divers

Adresse : 12 Place Chateauras 26220 DIEULEFIT

Montant : 64 230,49 EUR

État des inscriptions du privilège de nantissement judiciaire

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement judiciaire (Articles L. 531-1 et suivants et R. 531-1 et suivants du code des procédures civiles d'exécution).

État des inscriptions du privilège de nantissement sur fonds artisanal

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de fonds artisanal (loi du 05 juillet 1996).

État des inscriptions du privilège de nantissement sur fonds agricole

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de fonds agricole (article L311-3 du code rural et de la pêche maritime).

État des inscriptions de privilèges du vendeur de fonds de commerce

Articles L. 141-6 du code de commerce et R. 521-2, 3° du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de vendeur de fonds de commerce (Articles L. 143-16 et suivants et R. 143-6 et suivants du code de commerce).

État des inscriptions du privilège de nantissement d'outillage et matériel d'équipement

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement d'outillage et matériel d'équipement (Articles L. 525-1 et suivants et R. 525-1 et suivants du code de commerce).

État des inscriptions de privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires

Articles L. 243-5, R. 243-46 du code de la sécurité sociale et R. 521-2, 14° du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège général de la sécurité sociale et des régimes complémentaires (Articles L. 243-4 et suivants et R. 243-46 et suivants du code de la sécurité sociale).



État des inscriptions de privilèges du Trésor

Articles 1929 quater du code général des impôts, 396 bis du code général des impôts, annexe 2, 379 bis du code des douanes et R. 521 - 2, 13° du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège général du trésor en matière fiscale (Article 396 bis du code général des impôts, annexe 2).

État des inscriptions de protêts et certificats de non-paiement

Articles L. 511-56, R. 511-4 du code de commerce, R. 131-49 du code monétaire et financier

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de protêt (Articles L. 511-52 et suivants et R. 511-2 du code de commerce).

État des certificats de non paiement de chèque

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucun certificat de non-paiement (Articles L. 131-69 et suivants, R. 131-49 et suivants du code monétaire et financier et R. 511-2 et suivants du code de commerce).

État des inscriptions d'opérations de crédit-bail en matière mobilière

Articles L. 313-10, R. 313-4 du code monétaire et financier et R. 521-2, 16° du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de contrat de crédit bail (en matière mobilière) (décret du 4 juillet 1972).

Contrats de location en matière mobilière

Articles R. 521-2, 12°, L. 624-10 et R. 624-15 du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de contrat de location (Article L. 624-10 et R. 624-15 du code de commerce).

Clauses de réserve de propriété en matière mobilière

Articles R. 521-2, 12°, L. 624-10 et R. 624-15 du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de contrat de vente avec clause de réserve de propriété (Article L. 624-10 et R. 624-15 du code de commerce).

État des inscriptions des warrants hôteliers et pétroliers

Articles L. 523-3 et R. 524-1 du code de commerce (abrogés)

Néant

État des inscriptions de mesures d'inaliénabilité

Articles R. 521-2, 11°, R. 626-25, R. 631-35 et R. 642-12 du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de mesure d'inaliénabilité (Articles L. 626-14 et suivants et R. 626-25 et suivants du code de commerce).

Une copie du jugement prononçant l'inaliénabilité peut être obtenue directement auprès du greffe du tribunal de commerce ayant prononcé la mesure d'inaliénabilité, ou sur le site internet : <http://www.infogreffe.fr>

État des inscriptions de nantissemements judiciaires de parts de sociétés civiles

Articles 53 à 57 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 (abrogés) Article R. 532 - 3 et s. du code des procédures civiles d'exécution

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement judiciaire de parts sociales de société civile (Loi 91-650 du 9 juillet 1991 et décret 92-7555 du 31 juillet 1992).

Avertissement : • L'information d'un nantissement judiciaire de parts de société civile publié après le 1er janvier 2022 nécessite la consultation des actes déposés en annexe du RCS du siège de la société dont les parts sont nanties.



État des hypothèques fluviales

Articles R. 4122-3 du code des transports et R. 521-2 9° du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription d'hypothèque fluviale (loi du 5 juillet 1917 modifiée en 1934, décret du 3 avril 1919 modifié par décret n° 60-1141 du 17 octobre 1940).

État des inscriptions de déclarations de créances

Articles L. 141-22 du code de commerce et R. 521-2, 5° du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune déclaration de créance (Articles L. 141-21, L. 141-22 et R. 143-10 du code de commerce).

État des inscriptions de prêts et délais

Articles L. 622-17, III, 2° et 3°, L. 631-14, R. 622-14 et R. 631-20 du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucun prêt autorisé ni délai de paiement (Articles L. 622.17 III 2° et R. 622-14 du code de commerce).

État des inscriptions de gage des stocks

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de gage des stocks (Articles L. 527-1 et suivants, et R. 521-1 et suivants du code de commerce).

État des inscriptions des arrêtés de traitement de l'insalubrité et de mise en sécurité

Articles L. 541-2 et L. 184-1 du code de la construction et de l'habitation et R. 521-2, 18° du code de commerce

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale ou de l'adresse sur laquelle l'information a été demandée, aucun arrêté pris en application de l'article L1331-28 du Code de la santé publique, L123-3 ou L511-2 du Code de la construction et de l'habitation (article L541-2 alinéa 2 et L541-3 du Code de la construction et de l'habitation).

État des inscriptions d'hypothèques maritimes (à l'exclusion de celles qui portent sur les navires enregistrés au registre international français)

Articles R. 5114-14-1 du code des transports et R. 521-2, 6° du code de commerce

Néant

Ce résultat est délivré sous réserve de l'exactitude et de l'exhaustivité des données concernant les hypothèques maritimes enregistrées par les services des douanes avant le 1er janvier 2022 et n'engage pas la responsabilité du greffier.

État des inscriptions de gages sans dépossession

Article R. 521-2, 1° du code de commerce Décret n° 2006 - 1804 du 23 décembre 2006(abrogé) hors la catégorie 12 de l'arrêté du 1er février 2007 relatif à la nomenclature visée à l'article 2(6°) du décret n° 2006 - 1804 du 23 décembre 2006

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de gage sans dépossession (Décret no 2006-1804 du 23/12/2006)

État des inscriptions de tous actes ou jugements translatifs, constitutifs ou déclaratifs de propriété ou de droits réels portant sur un bateau

Articles L. 4121-2, R. 4121-1 du code des transports et R. 521-2, 8° du code de commerce

Néant

État des inscriptions de nantissements conventionnels de parts sociales (sociétés civiles, SARL, SNC)

Articles 1866 et 2355 du code civil et R. 521-2, 2° du code de commerce Catégorie 12 uniquement de l'arrêté du 1er février 2007 relatif à la nomenclature visée à l'article 2(6°) du décret n° 2006 - 1804 du 23 décembre 2006(abrogé)

Néant



État des inscriptions du privilège de nantissement sur parts sociales de société civile

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de parts sociales de société civile (articles 53 à 57 décret du 3 juillet 1978 loi du 4 janvier 1978).

État des inscriptions d'actes de saisie de bateaux

Articles R. 4123-6 du code des transports et R. 521-2, 10° du code de commerce

Néant

État des inscriptions d'actes de saisie sur les navires (à l'exclusion de ceux qui portent sur les navires enregistrés au registre international français)

Articles R. 5114-25 du code des transports et R. 521-2, 7° du code de commerce

Néant

État des saisies pénales de fonds de commerce

Articles 706-157 du code de procédure pénale et R. 521-2, 17° du code de commerce

Néant

État des inscriptions de warrants agricoles

Articles L. 342-4, R.342-1 du code rural et de la pêche maritime et R. 521-2, 15° du code de commerce

Néant

Avertissement : • Le présent état ne révèle que les inscriptions prises à compter du 01/01/2023, • Les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.

Fait à Romans sur Isère, le 18/02/2026

Le Greffier



I - MATERIEL		
ACCUEIL		
1 Linéaire presse en métal à plusieurs éléments ; Lg +/- 7 m + 2 m + 4 m + 2 m + 1 m		
1 Etagère en bois à quatre plateaux ; Lg +/- 250 cm		
13 Tourniquets pour cartes postales		
2 Bacs en carton pour magazines		
1 Banque d'accueil en médium avec retour ; Lg +/- 1 m + 3 m		
1 Présentoir pour magnets		
2 Meubles bas de rangement à trois tiroirs en médium		
1 Pendule murale		
1 Miroir de surveillance		
1 Tiroir caisse		
EXTERIEUR		
1 Présentoir "Regard magazine"		
MAGASIN		
2 Eléments de rangement à trois caissons en médium blanc usagés		
1 Téléphone nomade GIGASET		
1 Panneau mural avec barres d'acrocche ; Lg +/- 300 cm		
1 Porte parapluie		
BUREAU		
1 Bureau à deux tiroirs en bois usagé		
4 Etagères en métal		
1 Etagère double en bois usagée		
1 Unité Centrale assemblée, un écran PHILIPS, deux enceintes HERCULES, un clavier et une souris		
2 Extincteurs à CO ² 2 kg		
1 Téléphone nomade GIGASET		
Ensemble de petites fournitures de bureau		
1 Radiateur bain d'huile "Joyeux"		
RESERVE 1		
2 Roules pratique		
1 Extincteur à eau 6 L		
1 Cafetière NESPRESSO		
1 Aspirateur sans sac sans marque apparente		
1 Linéaire presse en métal ; Lg +/- 250 cm + 100 cm		

3 Etagères en métal		
1 Porte manteau		
Ensemble linéaire de rangement usagés à rebuter		
1 Pied d'éléphant (déplacé au bureau)		
RESERVE 2 +/- 40 Tourniquets ???		
TOTAL MATERIEL		

II - STOCK		
+/- 480 unités bonbons		
+/- 1000 unités carterie		
+/- 370 unités de carte de vœux		
+/- 70 unités de confiseries (TVA : 5,5 %)		
DIVERS		
+/- 50 unités d'articles divers		
+/- 1500 unités de papeterie		
+/- 50 unités de piles		
TOTAL STOCK		

III - MATERIEL EN LOCATION LONGUE DUREE		
Auprès de la société BIMEDIA Contrat non communiqué 2 Ordinateurs de caisse, avec deux écrans , deux étiqueteuses sans marque apparente, un clavier et deux scanettes DATALOGIC 1 Pad HONEYWELL 1 Répéteur wifi		
TOTAL MATERIEL EN LOCATION LONGUE DUREE		

IV - MATERIEL APPARTENANT A DES TIERS		
Dépôt vente Appartenant à la société CARTOTHEQUE à JATTE - Les Tours Diverses cartes routière		

Appartenant à la LIBRAIRIE DE PARIS à Saint Etienne Ensemble de livres		
Appartenant à VALENCE PRESSE Journaux		
Appartenant à la FRANCAISE DES JEUX 1 Doblo (appareil de control) 1 Tiroir caisse Ecran de retour 1 Borne (Totem) LLX		
Appartenant au Crédit Agricole 1 Terminal de paiement Moove Ingenico 5000		
Appartenant à la société ORANGE 1 Box		
Appartenant à la société MONDIAL RELAY 1 Pad M3 avec étiqueteuse TSC		
Appartenant à la société RELAI COLI 1 Pad UNITECH		
Appartenant à la société LECLERE 1 Copieur RICOH MP C2004		
Appartenant au DAUPHINE 1 Présentoir		
Appartenant au gérant 1 Fauteuil dactylo		
Appartenant à l'UNION DES COMMERCANTS 1 Congélateur bac Divers linéaires		
TOTAL MATERIEL APPARTENANT A DES TIERS		

V -		
APPARTIENT A LA FDJ 1 carton ouvert avec divers lots de carnets de tickets à gratter		
TOTAL		



AVENANT AU BAIL COMMERCIAL

Régularisé le 01 octobre 2018 à DIEULEFIT et concernant la location d'un local commercial situé 13 place Chateauras, 26220 DIEULEFIT, à effet au 01 octobre 2018

Entre

Monsieur DESGRANGES Dominique, propriétaire, représenté par DIEULEFIT GESTION, 18 place Chateauras, 26220 DIEULEFIT, mandataire

Et

La SARL DIEULEFITOISE PRESSE, représentée par Monsieur Daniel BENOIT, dénommé « le LOCATAIRE »

Il est ici indiqué que suite à la cession du fond de commerce faite à l'Etude notariale Garden par Maître GARDEN, le 7 octobre 2022, à effet au 30 septembre 2022, entre la SARL DIEULEFITOISE PRESSE représentée par Monsieur Daniel BENOIT (« LE CEDANT ») et l'INSTANT PRESSE, représentée par Madame AUBERT Marie, (« LE PRENEUR »):

Le bail commercial signé le 01 octobre 2018 à effet au 01 octobre 2018 continuera à produire ses effets, à partir du 01 octobre 2022

au profit de l'INSTANT PRESSE représentée par Madame AUBERT Marie, née le 20 novembre 1972 à MONTELMAR, résidant 12 Place Chateauras, 26220 DIEULEFIT pour se terminer le 30 septembre 2027.

Il est ici rappelé que le loyer mensuel est de 788.77€. Le règlement se fera directement au bailleur représenté par DIEULEFIT GESTION, 18 place Chateauras à DIEULEFIT, 26220.

Les autres termes du bail restent inchangés.

Fait et signer à DIEULEFIT le 7 octobre 2022, en trois exemplaires

Le bailleur

DIEULEFIT GESTION
Anne PFEIFFER
18 place Chateauras - 26220 DIEULEFIT
Tél : 04.75.00.17.97 / Port : 06.70.43.66.60
dieulefitgestion@arienti.fr

Agence de DIEULEFIT
18 Place Chateauras
26220 DIEULEFIT
Tel 04.75.00.17.97
dieulefitgestion@immobilierarienti.com

Le locataire preneur
« lu et approuvé »

"Lu et Approuvé"

Agence de VALREAS
3 cours Victor Hugo
84600 VALREAS
Tel 04.90.35.08.11
valreas@immobilierarienti.com

Le locataire sortant
« lu et approuvé »

lu et approuvé

Agence de CLEON D'ANDRAN
535 Bd de Provence
26460 CLEON D'Andran
Tel : 04.75.01.96.08
cleon@immobilierarienti.com

SAS L'INSTANT PRESSE

Plaquette
Mission de présentation
31/12/2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Sommaire

0.1	Attestation de présentation des comptes	3
0.2	Bilan Actif	4
0.3	Bilan Passif	5
0.4	Compte de résultat	6
0.5	Bilan actif (Détail)	8
0.6	Bilan passif (Détail)	10
0.7	Compte de résultat (Détail)	11
1	Gestion	13
1.1	Soldes intermédiaires de gestion (détail)	14
2	Déclarations et liasse fiscale	16
2.1	2065 Impôt sur les sociétés	17
2.2	2065 Bis - Annexe 2065	18
2.3	2033-A Bilan simplifié	19
2.4	2033-B Compte de résultat simplifié	20
2.5	2033-C Immobilisations - Amortissements - PMV	21
2.6	2033-D Provisions - Amortissements dérogatoires - Déficits reportables	23
2.7	2033-D Provisions non déductibles - Réintégrations/Déductions diverses	24
2.8	2033-E Détermination Valeur Ajoutée produite	25
2.9	2033-F Capital social	26
2.10	2033-G Filiales	27

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entité SAS L'INSTANT PRESSE relatifs à l'exercice 01/01/2025 au 31/12/2025 qui se caractérisent par les données suivantes :

• Total du bilan :	61 276€
• Chiffre d'affaires :	98 043€
• Résultat net comptable :	4 450€

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

-

-

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

-

-

-

Fait à MONTELIMAR
Le 29/01/2026

Cyril AGNERAY
Expert-comptable

NP2300

Actif		Au 31/12/2025			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Dépré.	Montant net	Au 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)					
Frais d'établissement (II)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement			
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires			
		Fonds commercial	57 000	57 000	57 000
		Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾			
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			
		TOTAL	57 000	57 000	57 000
	Immobilisations corporelles	Terrains			
		Constructions			
		Inst. techniques, mat. et out. industriels	3 000	3 000	
		Autres immobilisations corporelles	797	234	563
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			722
		TOTAL	3 797	3 234	563
	Immobilisations financières (2)	Participations	153		153
		Créances rattachées à des participations			
		Titres immob. de l'activité de portefeuille			
		Autres titres immobilisés			
		Prêts			
		Autres immobilisations financières			
		TOTAL	153	153	153
Total de l'actif immobilisé (III)		60 950	3 234	57 716	57 875
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières et autres approvisionnements			
		En-cours de production de biens			
		En-cours de production de services			
		Produits (intermédiaires et finis)			
		Marchandises	9 996		9 996
		TOTAL	9 996	9 996	10 891
	Créances (3)	Avances et acomptes versés sur commandes			
		Créances clients et comptes rattachés	934		934
		Autres créances	-8 542		-8 542
		Charges constatées d'avance	305		305
		Capital souscrit appelé, non versé			
		TOTAL	-7 303	-7 303	50 231
	VMP	Actions propres			
		Autres titres			
	Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus			
		Disponibilités	866		866
		TOTAL	866	866	2 344
Total de l'actif circulant (IV)		3 560		3 560	63 466
Frais d'émission des emprunts (V)					
Primes de remboursement des emprunts (VI)					
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)		64 510	3 234	61 276	121 342
Renvois : (1) Dont droit au bail					
(2) Dont à moins d'un an					
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients	

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Capitaux propres	Capital (dont versé : 1 000)	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
Aut. fonds propres	Report à nouveau	-16 445	-2 671
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	4 450	-13 773
	Situation nette avant répartition	-10 994	-15 445
	Subventions d'investissement		
Provisions	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	-10 994	-15 445
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Dettes (2)	Total des autres fonds propres (I bis)		
	Provisions pour risques		
Dettes (2)	Provisions pour charges		
	Total des provisions (II)		
Dettes (2)	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	41 616	49 001
	Emprunts et dettes financières diverses (1)		16 513
	Instruments financiers à terme		
	Total des emprunts et dettes assimilées	41 616	65 515
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 936	10 367
	Dettes fiscales et sociales	12 869	9 223
Renvois	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	7 847	51 524
	Produits constatés d'avance		156
	Total des dettes (III)	72 270	136 787
Renvois	Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV)	61 276	121 342
Renvois	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
Renvois	Effets portés à l'escompte et non échus		
	(1) Dont emprunts participatifs		
Renvois	(2) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	44 982	100 944

		France	Exportation	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	62 382		62 382	64 855
	Production vendue : - Biens - Services	35 660		35 660	40 907
	Chiffre d'affaires net	98 043		98 043	105 763
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			2	1 051
	Total des produits d'exploitation			98 046	106 814
Charges d'exploitation	Marchandises Achats Variation de stocks			32 665	42 313
	Matières premières et autres approvisionnements Achats Variation de stocks			895	-3 653
	Autres achats et charges externes (3)			27 066	25 171
	Impôts, taxes et versements assimilés			309	629
	Salaires			25 238	44 194
	Cotisations sociales			5 412	8 973
	Dotations amt. & depr. sur immobilisations dépréciations sur actif circulant provisions amortissements dépréciations			159	1 224
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			390	248
	Total des charges d'exploitation			92 137	119 102
	Résultat d'exploitation (I)			5 909	-12 287
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (II)				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (III)				
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			4	0
	Reprises sur dépréciations et provisions				
	Différences positives de change				
	Produits des cessions d'immobilisations financières				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
	Total des produits financiers			4	0
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			1 462	1 487
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
	Total des charges financières			1 462	1 487
	Résultat financier (IV)			-1 458	-1 486
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± I ± II - III ± IV) (V)			4 450	-13 773

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (1)	Total		
Charges exceptionnelles (2)	Total		
Résultat exceptionnel	(VI)		
Participation des salariés aux résultats Impôt sur les bénéfices	(VII) (VIII)		
Total des produits		98 050	106 815
Total des charges		93 600	120 589
BÉNÉFICE OU PERTE (± V ± VI - VII - VIII)		4 450	-13 773
Renvois			
(1) Dont	Produits afférents à des exercices antérieurs Incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	Charges afférentes à des exercices antérieurs Incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier	1 487	1 409
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Bilan Actif	31/12/2025	31/12/2024	%
Fonds commercial	57 000,00	57 000,00	
20700000 Fonds commercial	57 000,00	57 000,00	
Total Immobilisations Incorporelles	57 000,00	57 000,00	
Installations techniques, matériels et outillages industriels	0,00	0,00	NS
21500000 Installations techniques, matériel et outillage	3 000,00	3 000,00	
28150000 Amortissement des installations techniques, matériel et outillage	-3 000,00	-3 000,00	
Autres immobilisations corporelles	563,07	722,55	-22.07
21810000 Installations générales	797,42	797,42	
28181000 Amortissement des installations générales	-234,35	-74,87	-213.01
Total Immobilisations corporelles	563,07	722,55	-22.07
Participations	153,00	153,00	
26100000 Titres de participation	153,00	153,00	
Total Immobilisations financières	153,00	153,00	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	57 716,07	57 875,55	-0.28
Marchandises	9 996,24	10 891,40	-8.22
37000000 Marchandises	9 996,24	10 891,40	-8.22
Total Stocks et en-cours	9 996,24	10 891,40	-8.22
Créances clients et comptes rattachés	934,83	2 589,94	-63.91
41110000 CLIENTS	934,83	2 589,94	-63.91
Autres créances	-8 542,94	47 344,69	-118.04
42500000 Personnel - Avances et acomptes	0,00	400,00	-100
44566100 TVA S/PRESTATIONS	70,00	0,00	NS
44583000 TVA à régulariser ACTIF	390,35	0,00	NS
44586000 TVA sur factures non parvenues	48,40	33,80	43.2
46700000 AJUSTEMENT DIVERS 467	-9 341,60	0,00	NS
46700001 JEUX A GRATTER	1 440,00	1 473,00	-2.24
46700002 JEUX A GRATTER REMBOURSEMENT	599,70	605,00	-0.88
46710000 LOTO	289,70	0,00	NS
46710001 LOTO REMBOURSEMENT	-409,00	0,00	NS
46730000 PRESSE	23 390,39	43 198,44	-45.85
46731000 PRESSE DIFFEREES	-25 850,81	0,00	NS
46740000 DAUPHINE	159,50	433,10	-63.17
46741000 PRESSE QUOTIDIENNE REGIONALE (PQR)	432,30	1 201,35	-64.02
46780000 Autres comptes débiteurs ou créditeurs	238,13	0,00	NS
Charges constatées d'avance	305,09	296,42	2.92
48600000 Charges constatées d'avance	305,09	296,42	2.92
Total Créances	-7 303,02	50 231,05	-114.54
Disponibilités	866,83	2 344,18	-63.02
51230000 FRANCAISE DES JEUX CA	29,28	1 241,28	-97.64
53000000 Caisse	837,55	1 102,90	-24.06
Total Divers actifs circulants	866,83	2 344,18	-63.02

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Bilan Actif	31/12/2025	31/12/2024	%
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	3 560,05	63 466,63	-94.39
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	61 276,12	121 342,18	-49.5

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Bilan Passif	31/12/2025	31/12/2024	%
Capital	1 000,00	1 000,00	
10100000 Capital	1 000,00	1 000,00	
Report à nouveau	-16 445,04	-2 671,06	-515.67
11900000 Report à nouveau débiteur bic	-16 445,04	-2 671,06	-515.67
Résultat de l'exercice	4 450,92	-13 773,98	132.31
Résultat de l'exercice	4 450,92	-13 773,98	132.31
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	-10 994,12	-15 445,04	28.82
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	41 616,44	49 001,28	-15.07
16420000 PRET 3199878 60K	35 842,88	44 141,75	-18.8
51200000 CREDIT AGRICOLE	5 773,56	4 859,53	18.81
Emprunts et dettes financières divers	0,00	16 513,84	-100
45510000 Associés - Comptes courants	0,00	16 513,84	-100
Total Emprunts et dettes assimilées	41 616,44	65 515,12	-36.48
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 936,93	10 367,22	-4.15
40110000 FOURNISSEURS	9 607,98	10 133,20	-5.18
40810000 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	328,95	234,02	40.56
Dettes fiscales et sociales	12 869,03	9 223,89	39.52
42100000 Personnel - Rémunérations dues	588,60	0,00	NS
42110000 MAGALI RUETSCH	2 459,41	1 409,06	74.54
42820000 Dettes provisionnées pour congés à payer	3 366,73	3 322,86	1.32
43100000 Sécurité sociale	663,39	725,42	-8.55
43702000 CAISSE DE MUTUELLE	452,64	95,88	372.09
43704000 Prévoyance deces	70,92	0,00	NS
43710000 CAISSE RETRAITE	133,60	148,82	-10.23
43820000 Charges sociales sur congés à payer	130,97	120,29	8.88
43860000 Taxe apprentissage libératoire	22,72	30,08	-24.47
44210000 Prélèvement à la source	22,57	0,00	NS
44551000 TVA A DECAISSER	4 748,00	3 162,00	50.16
44584000 TVA à régulariser passif	209,48	209,48	
Autres dettes	7 847,84	51 524,51	-84.77
45510000 Associés - Comptes courants	7 847,84	0,00	NS
46700000 AJUSTEMENT DIVERS 467	0,00	9 963,80	-100
46710000 LOTO	0,00	166,00	-100
46710001 LOTO REMBOURSEMENT	0,00	9,50	-100
46731000 PRESSE DIFFEREES	0,00	41 385,21	-100
Produits constatés d'avance	0,00	156,48	-100
48700000 Produits constatés d'avance	0,00	156,48	-100
TOTAL DETTES (III)	72 270,24	136 787,22	-47.17
TOTAL PASSIF (I+I bis+II+III+IV)	61 276,12	121 342,18	-49.5

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2025	31/12/2024	%
Ventes de marchandises		62 382,99	64 855,52	-3.81
70700000	Ventes de marchandises à 20%	6 490,44	3 046,75	113.03
70701000	Ventes de marchandises EXO	185,00	0,00	NS
70711000	Ventes de marchandises à 5.5%	849,96	852,75	-0.33
70712000	Piles	833,66	866,93	-3.84
70713000	Confiserie 20%	2 062,85	1 917,52	7.58
70720000	Ventes papeterie 20%	22 402,99	24 113,24	-7.09
70721000	Ventes cartes téléph. 20%	170,74	0,00	NS
70730000	Ventes librairie 5.5%	10 114,06	19 373,16	-47.79
70731000	Ventes librairie EXO	5 616,60	278,55	NS
70740000	Cartes routières 5.5%	4 730,48	2 276,15	107.83
70750000	Ventes carterie 20%	4 449,89	4 522,15	-1.6
70760000	Ventes 10%	0,00	2 056,18	-100
70770000	Ventes cartes postales 20%	4 165,80	5 451,52	-23.58
70780000	Confiserie 5.5%	310,52	100,62	208.61
Production vendue (services)		35 660,77	40 907,61	-12.83
70610000	Prestations Photocopies 20%	1 007,79	1 157,88	-12.96
70800000	Produits des activités annexes	2,32	1,25	85.6
70800001	COMMISSION JEUX ET LOTO	5 494,61	3 524,12	55.91
70800002	COMMISSION MONDIAL RELAY	5 642,05	7 489,00	-24.66
70800003	COMMISSION PRESSE	20 177,54	24 754,65	-18.49
70800004	Commissions DAUPHINE	3 336,46	3 306,73	0.9
70800005	Commissions LOTO	0,00	672,58	-100
70801000	Commission soumises à tva	0,00	1,40	-100
<i>Chiffre d'affaires net</i>		<i>98 043,76</i>	<i>105 763,13</i>	<i>-7.3</i>
Autres produits		2,59	1 051,74	-99.75
75800000	Produits divers de gestion courante	2,59	1 051,74	-99.75
<i>Total Produits d'exploitation</i>		<i>98 046,35</i>	<i>106 814,87</i>	<i>-8.21</i>
Achats de marchandises		32 665,17	42 313,02	-22.8
60700000	Marchandises EXO	4 872,65	4 199,48	16.03
60702000	Marchandises 20%	15 613,25	22 725,06	-31.3
60705500	Marchandises 5.5%	10 656,40	15 339,96	-30.53
60710000	Achat de carte telephonie autoliquidée	165,18	48,52	240.44
60720000	Achat marchandise intracom	1 357,69	0,00	NS
Variation de stocks de marchandises		895,16	-3 653,16	124.5
60370000	Variation des stocks de marchandises	895,16	-3 653,16	124.5
Autres achats et charges externes		27 066,20	25 171,62	7.53
60611000	EDF	1 475,48	1 752,72	-15.82
60612000	EAU	77,10	110,62	-30.3
60630000	Fournitures d'entretien et de petit équipement	98,91	405,15	-75.59
61220000	Crédit-bail photocopieuse	1 487,77	1 409,02	5.59
61310000	LOCATION CAISSE	204,96	78,16	162.23
61320000	Loyer COMMERCE	9 796,56	9 548,07	2.6
61321000	Loyer GARAGE	660,00	550,00	20
61330000	Location matériels LEASCORP	2 032,80	398,80	409.73
61351000	LOCATION TPE	324,00	474,38	-31.7
61400000	Charges locatives et de copropriété	36,00	30,00	20
61520000	Entretiens et réparations	161,70	0,00	NS
61560000	Maintenance	263,50	113,50	132.16
61610000	Assurance RC	711,35	649,09	9.59
61620000	Assurance mat. loc. LEASCORP	205,44	239,68	-14.29
61630000	Protection Juridique	192,96	192,96	
61660000	ASSURANCE PRET	580,70	676,18	-14.12
62260000	HONORAIRES COMPTABLES	3 720,00	3 720,00	

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2025	31/12/2024	%
62261000	HONORAIRES JURIDIQUES	480,00	480,00	
62262000	HONORAIRES SOCIAL	818,00	1 049,82	-22.08
62270000	Frais d'actes et de contentieux	0,00	10,89	-100
62410000	Transport sur achats	130,00	235,00	-44.68
62570000	RECEPTION	227,63	199,34	14.19
62600000	Frais postaux et frais de télécommunications	86,00	26,05	230.13
62610000	ORANGE LIVEBOX	740,91	1 627,76	-54.48
62700000	Services bancaires et assimilés	1 682,82	473,05	255.74
62750000	FRAIS CB	694,36	613,13	13.25
62800000	Divers	0,00	58,25	-100
62810000	COTISATIONS	177,25	50,00	254.5
Impôts, taxes et versements assimilés		309,87	629,16	-50.75
63100000	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (admini	22,72	0,00	NS
63120000	Taxe d'apprentissage	148,63	227,32	-34.62
63330000	Formation	138,52	183,84	-24.65
63513000	Impôts locaux	0,00	218,00	-100
Salaires		25 238,53	44 194,90	-42.89
64110000	Rémunération du personnel	25 194,66	42 921,64	-41.3
64120000	Congés payés	43,87	1 273,26	-96.55
Cotisations sociales		5 412,63	8 973,81	-39.68
64510000	Cotisations à l'URSSAF	3 160,99	7 017,21	-54.95
64520000	Cotisations aux mutuelles et prévoyance	1 671,18	274,92	507.88
64530000	Cotisations caisse de retraite (MALAKOFF)	569,78	1 308,83	-56.47
64580000	Charges sociales congés payés	10,68	63,52	-83.19
64700000	Autres charges sociales	0,00	233,33	-100
64750000	Medecine du travail	0,00	76,00	-100
Dotation aux amortissements sur immobilisations		159,48	1 224,87	-86.98
68110000	Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et	159,48	1 224,87	-86.98
Autres charges		390,17	248,02	57.31
65120000	REDEVANCE SACEM	273,67	234,66	16.62
65800000	Charges diverses de gestion courante	116,50	13,36	772.01
Total Charges d'exploitation		92 137,21	119 102,24	-22.64
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I)		5 909,14	-12 287,37	148.09
Autres intérêts et produits assimilés		4,59	0,86	433.72
76800000	Autres produits financiers	4,59	0,86	433.72
Total Produits financiers		4,59	0,86	433.72
Intérêts et charges assimilées		1 462,81	1 487,47	-1.66
66110000	Intérêts emprunt 3199878 60K	1 230,93	1 479,92	-16.82
66150000	Intérêts bancaires	206,88	7,55	NS
66800000	Autres charges financières	25,00	0,00	NS
Total Charges financières		1 462,81	1 487,47	-1.66
RÉSULTAT FINANCIER (IV)		-1 458,22	-1 486,61	1.91
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± I ± II - III ± IV) (V)		4 450,92	-13 773,98	132.31
BÉNÉFICE OU PERTE (± V ± VI - VII - VIII)		4 450,92	-13 773,98	132.31



L'INSTANT PRESSE

31/12/2025

Plaquette

Gestion

Projet

Soldes intermédiaires de gestion (détail)

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Soldes intermédiaires de gestion		31/12/2025	31/12/2024	%
Ventes de marchandises		62 382,99	64 855,52	-3.81
70700000	Ventes de marchandises à 20%	6 490,44	3 046,75	113.03
70701000	Ventes de marchandises EXO	185,00	0,00	NS
70711000	Ventes de marchandises à 5.5%	849,96	852,75	-0.33
70712000	Piles	833,66	866,93	-3.84
70713000	Confiserie 20%	2 062,85	1 917,52	7.58
70720000	Ventes papeterie 20%	22 402,99	24 113,24	-7.09
70721000	Ventes cartes téléph. 20%	170,74	0,00	NS
70730000	Ventes librairie 5.5%	10 114,06	19 373,16	-47.79
70731000	Ventes librairie EXO	5 616,60	278,55	NS
70740000	Cartes routières 5.5%	4 730,48	2 276,15	107.83
70750000	Ventes carterie 20%	4 449,89	4 522,15	-1.6
70760000	Ventes 10%	0,00	2 056,18	-100
70770000	Ventes cartes postales 20%	4 165,80	5 451,52	-23.58
70780000	Confiserie 5.5%	310,52	100,62	208.61
Production vendue		35 660,77	40 907,61	-12.83
70610000	Prestations Photocopies 20%	1 007,79	1 157,88	-12.96
70800000	Produits des activités annexes	2,32	1,25	85.6
70800001	COMMISSION JEUX ET LOTO	5 494,61	3 524,12	55.91
70800002	COMMISSION MONDIAL RELAY	5 642,05	7 489,00	-24.66
70800003	COMMISSION PRESSE	20 177,54	24 754,65	-18.49
70800004	Commissions DAUPHINE	3 336,46	3 306,73	0.9
70800005	Commissions LOTO	0,00	672,58	-100
70801000	Commission soumises à tva	0,00	1,40	-100
<i>Chiffre d'affaires</i>		<i>98 043,76</i>	<i>105 763,13</i>	<i>-7.3</i>
Coût des marchandises vendues		-33 560,33	-38 659,86	13.19
60370000	Variation des stocks de marchandises	-895,16	3 653,16	-124.5
60700000	Marchandises EXO	-4 872,65	-4 199,48	-16.03
60702000	Marchandises 20%	-15 613,25	-22 725,06	31.3
60705500	Marchandises 5.5%	-10 656,40	-15 339,96	30.53
60710000	Achat de carte telephonie autoliquidée	-165,18	-48,52	-240.44
60720000	Achat marchandise intracom	-1 357,69	0,00	NS
<i>Production de l'exercice</i>		<i>35 660,77</i>	<i>40 907,61</i>	<i>-12.83</i>
Consommations en provenance de tiers		-27 066,20	-25 171,62	-7.53
60611000	EDF	-1 475,48	-1 752,72	15.82
60612000	EAU	-77,10	-110,62	30.3
60630000	Fournitures d'entretien et de petit équipement	-98,91	-405,15	75.59
61220000	Crédit-bail photocopieuse	-1 487,77	-1 409,02	-5.59
61310000	LOCATION CAISSE	-204,96	-78,16	-162.23
61320000	Loyer COMMERCE	-9 796,56	-9 548,07	-2.6
61321000	Loyer GARAGE	-660,00	-550,00	-20
61330000	Location matériels LEASCORP	-2 032,80	-398,80	-409.73
61351000	LOCATION TPE	-324,00	-474,38	31.7
61400000	Charges locatives et de copropriété	-36,00	-30,00	-20
61520000	Entretiens et réparations	-161,70	0,00	NS
61560000	Maintenance	-263,50	-113,50	-132.16
61610000	Assurance RC	-711,35	-649,09	-9.59
61620000	Assurance mat. loc. LEASCORP	-205,44	-239,68	14.29
61630000	Protection Juridique	-192,96	-192,96	
61660000	ASSURANCE PRET	-580,70	-676,18	14.12
62260000	HONORAIRES COMPTABLES	-3 720,00	-3 720,00	
62261000	HONORAIRES JURIDIQUES	-480,00	-480,00	
62262000	HONORAIRES SOCIAL	-818,00	-1 049,82	22.08
62270000	Frais d'actes et de contentieux	0,00	-10,89	100
62410000	Transport sur achats	-130,00	-235,00	44.68
62570000	RECEPTION	-227,63	-199,34	-14.19
62600000	Frais postaux et frais de télécommunications	-86,00	-26,05	-230.13
62610000	ORANGE LIVEBOX	-740,91	-1 627,76	54.48

Soldes intermédiaires de gestion (détail)

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Soldes intermédiaires de gestion		31/12/2025	31/12/2024	%
62700000	Services bancaires et assimilés	-1 682,82	-473,05	-255.74
62750000	FRAIS CB	-694,36	-613,13	-13.25
62800000	Divers	0,00	-58,25	100
62810000	COTISATIONS	-177,25	-50,00	-254.5
Valeur ajoutée		37 417,23	41 931,65	-10.77
Impôts et taxes		-309,87	-629,16	50.75
63100000	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (admini	-22,72	0,00	NS
63120000	Taxe d'apprentissage	-148,63	-227,32	34.62
63330000	Formation	-138,52	-183,84	24.65
63513000	Impôts locaux	0,00	-218,00	100
Charges de personnel		-30 651,16	-53 168,71	42.35
64110000	Rémunération du personnel	-25 194,66	-42 921,64	41.3
64120000	Congés payés	-43,87	-1 273,26	96.55
64510000	Cotisations à l'URSSAF	-3 160,99	-7 017,21	54.95
64520000	Cotisations aux mutuelles et prévoyance	-1 671,18	-274,92	-507.88
64530000	Cotisations caisse de retraite (MALAKOFF)	-569,78	-1 308,83	56.47
64580000	Charges sociales congés payés	-10,68	-63,52	83.19
64700000	Autres charges sociales	0,00	-233,33	100
64750000	Medecine du travail	0,00	-76,00	100
Excédent brut d'exploitation		6 456,20	-11 866,22	154.41
Autres produits et charges de gestion courante		-387,58	803,72	-148.22
65120000	REDEVANCE SACEM	-273,67	-234,66	-16.62
65800000	Charges diverses de gestion courante	-116,50	-13,36	-772.01
75800000	Produits divers de gestion courante	2,59	1 051,74	-99.75
Excédent brut d'exploitation corrigé		6 068,62	-11 062,50	154.86
Coût - Produit net de financement		-1 458,22	-1 486,61	1.91
66110000	Intérêts emprunt 3199878 60K	-1 230,93	-1 479,92	16.82
66150000	Intérêts bancaires	-206,88	-7,55	NS
66800000	Autres charges financières	-25,00	0,00	NS
76800000	Autres produits financiers	4,59	0,86	433.72
Capacité d'autofinancement		4 610,40	-12 549,11	136.74
Dotations / Reprises d'amortissements et provisions classés en FdR		-159,48	-1 224,87	86.98
68110000	Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et	-159,48	-1 224,87	86.98
Résultat net		4 450,92	-13 773,98	132.31



L'INSTANT PRESSE

31/12/2025

Plaquette

Déclarations et liasse fiscale



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS L'INSTANT PRESSE	
SIRET 9 1 9 6 8 1 7 0 0 0 0 0 1 0	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
12 PLACE CHATEAURAS	
26220 DIEULEFIT	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées Commerce de détail de journaux et papeterie en ma Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Bénéfice imposable à 15%	Déficit
Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐

France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐ ZFA nouvelle génération, art. 44 quaterdecies ☐ Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐ Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐

Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐ Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐ Société d'investissement immobilier cotée ☐ Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐

Autres dispositifs ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée X LOOP V5.41.0

Examen de conformité fiscale

☐ Prestataire de confiance :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: Nom et adresse du conseil:

POLY EXPERTS PORTE DE PROVENCE 26 B Avenue John Fitzgerald Kennedy 26200 MONTEILMAR

Tél: 0475012077

OGA/OMGA ou Viseur conventionné Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné: Date: Lieu: Qualité et nom du signataire: Signature :

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné :



ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

SAS L'INSTANT PRESSE

31122025

I										REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾					payées par la société elle-même					a		payées par un établissement chargé du service des titres					b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾										c									
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d									
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾										e									
										f									
										g									
										h									
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾										i									
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j									
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾										Total (a à h)									
J										REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.													
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:													
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6									
1				2		3		4		5		6		7		8			
K										DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																			
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
L										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS																			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)																			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)																			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES					à 0%					à 15%					à 19%				
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice																			
MVLT réalisée au cours de l'exercice																			
MVLT restant à reporter																			
M										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice																			
Nombre de reçus délivrés																			

Désignation de l'entreprise SAS L'INSTANT PRESSE										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 12 PLACE CHATEAURAS 26220 DIEULEFIT											
SIREN		9 1 9 6 8 1 7 0 0				Durée de l'exercice en nombre de mois * 12		Durée de l'exercice précédent * 12			
										Exercice N clos le	
										31/12/2025	
ACTIF										Brut	
										1	
										Amortissements-Provisions	
										2	
										Net	
										3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	57000	012		57000				
		Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *		028	3797	030	3234	563				
	Immobilisations financières * (1)		040	153	042		153				
	Total I (5)		044	60950	048	3234	57716				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052					
		Marchandises *		060	9996	062	9996				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	934	070	934					
			072	-8542	074	-8542					
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	866	086	866					
	Charges constatées d'avance *		092	305	094	305					
	Total II		096	3560	098	3560					
	Total général (I+II)		110	64510	112	3234	61276				
PASSIF										Exercice N	
										1	
										NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	1000							
	Écarts de réévaluation		124								
	Réserve légale		126								
	Réserves réglementées *		130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131								
	Report à nouveau		134	-16445							
	Résultat de l'exercice		136	4450							
	Subventions d'investissement		137								
	Provisions réglementées		140								
	Total I		142	-10994							
Provisions pour risques et charges		Total II	154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	41616							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164								
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	9936							
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA :)		169	4957							
	Comptes courants d'associés		173	7847							
	Autres dettes		175								
	Produits constatés d'avance		174								
	Total III		176	72270							
Total général (I + II + III)		180	61276								
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	27287			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

Désignation de l'entreprise SAS L'INSTANT PRESSE

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A – RÉSULTAT COMPTABLE

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 5 |

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	62382		
	{	Biens	dont export et livraisons		215		214			
		Services *	intracommunautaires		217		218	35660		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222		
	Production immobilisée *							224		
	Subventions d'exploitations reçues							226		
	Autres produits							230	2	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	98046		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234	32665	
	Variation de stocks (marchandises) *							236	895	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier :1487. - immobilier :)							242	27066	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *				243		244	309		
	Rémunérations du personnel *							250	25238	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	5412	
	Dotations aux amortissements *							254	159	
	dont amortissement du fonds de commerce							255		
	Dotations aux provisions							256		
	{	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		262	390	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260	177			
Total des charges d'exploitation (II)							264	92137		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	5909		
Produits financiers (III)			280	4	Charges financières (V)			294	1462	
							290			
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				347		300			
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)				348					
Impôt sur les bénéfices (VII)							306			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	4450		
B – RÉSULTAT FISCAL					Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	4450	314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318				
	Provisions non déductibles *					322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)					324				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44 octies A)	987		342			
	ZRD (44 terdecies)	127		JEI (44 sexies A)	989					
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		ZRR (44 quindecies)	138					
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		France Ruralités Revitalisation (art.44 quindecies A)	181					
	BUD (44 sexdecies)	992		Investissements et souscriptions outre-mer	344					
				ZDP (44 septdecies)	993					
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				655				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641				
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col.1 / Déficit col.2		352	4450	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement) *					356				
	Déficits antérieurs reportables *.....16445					dont imputés sur le résultat :			360	4450
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370		372	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

02/02/2026 11:00:50

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :

SAS L'INSTANT PRESSE

31122025

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	57000	402		404		406	57000	
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3000	442		444		446	3000	
	Installations générales agencements divers	450	797	452		454		456	797	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	153	482		484		486	153	
TOTAL		490	60950	492		494		496	60950	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3000	532		534		536	3000
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	74	542	159	544		546	234
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	3074	572	159	574		576	3234

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme			⑧				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦						
Voir détail en annexe													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Immobili- sations	Libellé	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
						Court terme *	Long terme		
							19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
	TOTAL								
		578	580	582	584	586	581	587	589

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : SAS L 'INSTANT PRESSE										31122025				Néant ☐ *				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																		
A NATURE DES PROVISIONS					Montant au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions reprises de l'exercice				Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602				604				606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603				605				607					
	Autres provisions réglementées *		610		612				614				616					
Provisions pour risques et charges			620		622				624				626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632				634				636					
	Sur stocks et en cours		640		642				644				646					
	Sur clients et comptes rattachés		650		652				654				656					
	Autres provisions pour dépréciation		660		662				664				666					
TOTAL			680		682				684				686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
		Dotations				Reprises												
Fonds commercial		681				683												
Autres im. incorporelles		700				705												
Terrains		710				715												
Constructions		720				725												
Inst. techniques mat. et outillage		730				735												
Inst. générales, agencements amén. div.		740				745												
Matériel de transport		750				755												
Autres immobilisations corporelles		760				765												
TOTAL		770				775				TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD						780		
II DÉFICITS REPORTABLES																		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent				982		16445												
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis														
Nombre d'opérations sur l'exercice				982 ter														
Déficits imputés				983		4450												
Déficits reportables				984		11994												
Déficits de l'exercice				860														
Total des déficits restant à reporter				870		11994												
III DIVERS																		
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives en application du I de l'art. 154 bis dont Madelin				325				381							
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327											
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326				380							
N° du centre de gestion agréé											388							
Montant de la TVA collectée											374		10630					
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)											378		6360					
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant											399		0					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice											398							
Montant de l'invest. reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI											397							

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Annexe 2033-D

cadre C

Désignation de l'entreprise : SAS L'INSTANT PRESSE

Exercice N clos le : 31122025

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
	TOTAL		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2033-B
Cadre B

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
TOTAL 330		TOTAL 350	

Désignation de l'entreprise: SAS L'INSTANT PRESSE		Néant	
Exercice ouvert le: 0 1 0 1 2 0 2 5		et clos le: 3 1 1 2 2 0 2 5	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS (Hors CVAE)			
Effectif moyen du personnel :		376	2
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	0
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1)

Néant ☐ *

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 5

SIREN

9 1 9 6 8 1 7 0 0

Dénomination de l'entreprise SAS L'INSTANT PRESSE

Adresse (voie) 12 PLACE CHATEAURAS

Code postal 26220

Ville DIEULEFIT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902+ 904	906	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille AUBERT Prénom(s) Marie
Nom d'usage % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 1000
Naissance : Date 20111972 N° Département 26 Commune MONTELIMAR Pays FR
Adresse : N° 12 Voie Place de Chateauras
Code Postal 26220 Commune DIEULEFIT Pays FR

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

1

(1)

Néant ☒ *

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 5

SIREN 9 1 9 6 8 1 7 0 0

Dénomination de l'entreprise SAS L'INSTANT PRESSE

Adresse (voie) 12 PLACE CHATEAURAS

Code postal 26220 Ville DIEULEFIT

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.